

Lukas K. Sosoe

Le libéralisme, le néo-libéralisme et la justice sociale

Qu'est-ce que le libéralisme et que faut-il entendre par libéralisme politique ? C'est à cette question que nous voudrions tenter de répondre.

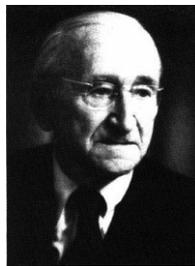
Depuis bientôt trois décennies, on a l'impression que la philosophie politique et juridique s'est progressivement réduite à une seule théorie : le libéralisme politique. A la critique des années 70, mobilisée surtout par les penseurs néolibéraux ou libertariens contre le libéralisme, a succédé, dans les années 80¹, celle de la pensée communautarienne² et la philosophie politique féministe³. A tous ces courants, il faut ajouter le débat interne au libéralisme lui-même, une querelle de famille certes, comme le soulignait Jürgen Habermas,⁴ mais qui, à l'instar de plusieurs querelles de famille, ne manque pas de virulence. En un mot, à l'intérieur comme à l'extérieur du libéralisme, les thèmes sont nombreux. Ils s'étendent des différentes formes de démocratie qui seraient plus adaptées aux sociétés occidentales avancées aux formes d'organisation interne des démocraties libérales en passant par la justice sociale, la conception de l'espace public, la critique du sujet de droit et de la raison que présuppose le libéralisme. Bref, aucune théorie politique ne saurait aujourd'hui facilement évacuer, voire ignorer, les problèmes internes comme les questions externes au libéralisme.

Que l'on soit pour ou contre le libéralisme, ce dernier est devenu un passage

obligé, l'incontournable théorie de la philosophie politique et de la philosophie du droit. Comment en serait-il autrement, puisque le libéralisme politique n'a pas seulement survécu à tous les assauts idéologiques répétés, lancés contre lui depuis bientôt trois cents ans. Il a pu vaincre encore son dernier adver-

saire, l'idéologie communiste, avec une facilité déconcertante, faisant tomber les démocraties populaires de l'Europe orientale les unes après les autres comme des châteaux de cartes. Une fois libérés du joug de l'ex Union soviétique, ce sont les anciens pays de l'Europe des démocraties populaires qui ont eux-mêmes

Libertärer Liberalismus



Friedrich A. von Hayek

„Was ist ‚Soziale Gerechtigkeit‘? ... Gerechtigkeit ist sehr wichtig, aber sie besteht aus Verhaltensregeln für den einzelnen. Man kann sich gerecht oder ungerecht verhalten (handeln). Aber Dinge wie die Verteilung der Einkommen können durch keine Verhaltensregel für das Individuum gelenkt werden.

Es ist genauso unsinnig, jemanden für die Einkommensverteilung verantwortlich zu machen wie jemanden für den Gesundheitszustand der Leute oder für ihre Dummheit oder den Mangel an Schönheit verantwortlich zu machen. Wir verdanken unseren Reichtum einem Preissystem, das den Menschen sagt, was sie tun sollen. Und diese Preise sind die Quelle der Einkommen. Preise aber, die den Menschen sagen, was sie tun sollen, können nicht mit irgendwelchen Verdiensten zusammenhängen. Sie müssen unterschiedlich sein. Wir haben entdeckt (nicht erfunden!), daß die beste Methode zur Erledigung unserer Angelegenheiten die Teilnahme an einem Spiel ist, das teilweise aus Glück, teilweise aus Geschicklichkeit besteht. Wenn wir aber das Spiel akzeptiert haben, weil es effizient ist, können wir hinterher nicht sagen, seine Ergebnisse seien ungerecht. Solange niemand betrügt, gibt es in diesem Spiel nichts Ungerechtes. Auch dann nicht, wenn man in diesem Spiel verliert.“

(Interviewfilm Inside the Hayek-Equation, World Research Inc., San Diego, Cal. 1979, frei übersetzt von Roland Baader)

exprimé la volonté de s'ouvrir à la démocratie libérale des pays de l'Ouest ; bon nombre d'entre eux ont voulu et veulent adhérer à la Communauté européenne. Toutefois, très paradoxalement, c'est également sur le refus du libéralisme (certes mal compris) qu'ont buté certains referendums sur le Projet d'une Constitution pour l'Europe. Paradoxalement, disons-nous, car ce qui est perçu par les anciens pays de l'Europe de l'Est comme une histoire de succès a été présenté par une catégorie de ceux-là même qui en ont fait l'expérience comme une menace de liberté, une perte de souveraineté, une liquidation pure et simple de l'Etat social, et enfin une source de perte d'emploi parce que le Projet constitutionnel parle d'économie de marché et de concurrence, d'économie libérale. Même dans les pays qui ont dit « Oui », le libéralisme du projet constitutionnel a été évoqué. Pour les uns il conduit à la délocalisation des moyens de production, au démantèlement des usines locales, voire de l'Etat social. Pour bon nombre de syndicalistes, que ce soit le libéralisme qui génère tous ces maux ne fait pas l'ombre d'un doute.

Non seulement au plan interne de la théorie libérale elle-même, mais encore au plan externe, néo-libéral, communautarien, et même au plan politique, le libéralisme semble s'être constitué en une unique référence, un horizon indépassable de la pensée et de la politique contemporaine. Seulement, dès que l'on se met à lire les journaux et qu'on prêtre l'oreille aux débats télévisés et aux conversations de nos concitoyens, force est de remarquer que la plupart des idées qu'on se fait du libéralisme est loin de correspondre à ce qu'il faut entendre par le terme même et surtout par la version classique originaire et sa reformulation contemporaine. C'est pourquoi nous voudrions ici 1) saisir l'occasion de préciser les contours du libéralisme 2) le distinguer soigneusement du néo-libéralisme et 3) expliquer en quoi la pensée communautarienne s'oppose à ces deux théories politiques. Tâche banalement scolaire, sans doute, mais qui garde après tout son importance.

I

Au-delà des différences qui séparent un pays de l'autre, nous vivons dans des démocraties libérales. Et il faut bien le dire et y insister : toute démocratie libé-

rale conséquente est plus ou moins une démocratie sociale en théorie et plus ou moins en pratique. Ce qui n'est pas tout à fait le cas des démocraties libérales tendant vers le néo-libéralisme ou le libertarisme où le marché est censé tout réguler. D'ailleurs, en parlant d'économie du marché, le Projet d'une Constitution pour l'Europe ne disait pas autre chose. Mais alors qu'est-ce donc qu'une société libérale ?

Il est difficile à première vue d'énoncer les caractéristiques fondamentales du libéralisme politique qui constitue en quelque sorte le cadre du libéralisme économique. Cependant, quelle qu'en soit la tendance, une société libérale démocratique se fonde sur les principes suivants : 1) la souveraineté des individus et donc du peuple, 2) l'égalité des droits et des libertés individuelles, 3) le

Contrairement à un préjugé tenace et fort répandu, le libéralisme a toujours été porteur d'une dimension sociale [...].

principe de l'Etat de droit (notion quelque peu controversée et difficile à expliquer, dans la mesure où tout état est, en quelque sorte, un Etat de droit) et 4) la neutralité axiologique de l'Etat.

Une démocratie libérale se caractérise donc par ces quatre éléments : premièrement, par la souveraineté du peuple, compris comme l'ensemble des individus ou des associations de personnes libres ; deuxièmement, par les droits égaux et les libertés égales des individus formant le peuple, deux points intimement liés, car un peuple souverain ne peut que se composer d'associations et d'individus souverains. Un peuple composé d'individus illégalement soumis, perd sa souveraineté. En un mot, les composantes d'un peuple souverain qui ne seraient pas elles-mêmes autonomes contrediraient le projet du peuple souverain. Et aussi longtemps que l'un des citoyens ne jouirait pas des droits et des libertés, de ce qu'il faut bien appeler l'égalisation des conditions, pour reprendre librement Tocqueville, le processus conduisant à la souveraineté du peuple ne s'arrêterait guère. Mais dire que les individus et les associations qui forment

un peuple libre sont souverains est lourd d'une présupposition souvent remise en question, même par des gens qui sont loins d'être anti-libéraux.⁵ Parmi ces présuppositions, on trouve notamment l'idée que le libéralisme part de sujets rationnels et raisonnables. La rationalité leur reconnaît la capacité de pouvoir mobiliser des moyens en vue de maximiser leurs buts, et le rationnel désigne leur capacité de se forger des plans de vie, de se donner des projets de vie. Il en découle – et c'est le troisième point – la limitation des pouvoirs de l'Etat, imposée par la reconnaissance et la protection de ces droits et libertés et enfin par le fait que l'Etat est supposé être neutre par rapport aux visions religieuses et métaphysiques particulières du monde, visions qui sont celles des citoyens individuellement ou en tant que groupes.

Si donc nous nous limitons strictement à une définition normative du libéralisme, il nous faut identifier quatre grands principes :

1) *le principe de l'Etat de droit* qui consiste à accorder une autonomie à la société civile par rapport à l'Etat et à soumettre le pouvoir politique à des règles de droit et à la souveraineté populaire ;

2) *les libertés individuelles* : l'individu est considéré, dans la perspective de la légitimation du pouvoir, comme une valeur à protéger et dont est prise en compte l'aspiration à plus d'autonomie dans la réalisation de soi ;

3) *la neutralité axiologique de l'Etat* qui repose sur la séparation de la sphère privée et de la sphère publique. Au nom de cette séparation, l'Etat doit rester neutre par rapport aux formes de vie, aux croyances religieuses et morales ;

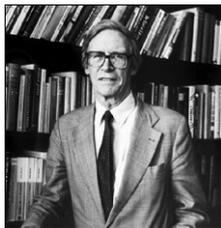
4) *le principe de l'égalité en droit des citoyens* qui considère les citoyens comme des êtres humains égaux en droit et dont la dignité doit être protégée.

Tels sont en quelque sorte les principes constitutifs du libéralisme auquel il faut ajouter la dimension sociale qui fait de nos démocraties libérales des démocraties sociales bien au-delà des clivages politiques droite-gauche.

II

Contrairement à un préjugé tenace et fort répandu, le libéralisme a toujours été porteur d'une dimension sociale, car

Sozialer Liberalismus



John Rawls

„ ... die Grundsätze der sozialen Gerechtigkeit ermöglichen die Zuweisung von Rechten und Pflichten in den grundlegenden Institutionen der Gesellschaft, und sie legen die richtige Verteilung der Früchte und der Lasten der gesellschaftlichen Zusammenarbeit fest.“

„Jede Person hat den gleichen Anspruch auf ein völlig adäquates System gleicher Grundrechte und Freiheiten, das mit demselben System für alle vereinbar ist, und innerhalb dieses Systems wird der faire Wert der gleichen politischen (und nur der politischen) Freiheiten garantiert.“

Soziale und ökonomische Ungleichheiten müssen zwei Bedingungen erfüllen: erstens müssen sie mit Ämtern und Positionen verbunden sein, die allen unter Bedingungen fairer Chancengleichheit offenstehen, und zweitens müssen sie sich zum größtmöglichen Vorteil für die am wenigsten begünstigten Gesellschaftsmitglieder auswirken.“

John Rawls, *Politischer Liberalismus*, Frankfurt a. M. 1998, S. 69

si nous avons créé l'Etat et accepté son pouvoir c'est pour mieux nous conserver, c'est-à-dire vivre si possible dans la paix et poursuivre nos projets. Par conséquent, aussi longtemps que tout le monde n'a pas le minimum pour se conserver la vie dans l'Etat, non seulement l'égalité n'est pas réalisée, mais encore l'objectif de l'Etat n'est pas atteint. De ce point de vue, l'Etat libéral demeure nécessairement dans sa formulation normative depuis Locke (voir à ce sujet *Le Second Traité du Gouvernement*, IX et XI sur les fins de l'Etat) jusqu'à nos jours un Etat social. Il se distingue en cela du néo-libéralisme qui défend l'Etat minimal. Par Etat minimal, les néo-libéraux défendent l'idée de l'Etat veilleur de nuit dont la tâche est uniquement la sauvegarde de l'ordre et de la sécurité. Tout autre forme d'Etat qui dépasserait les limites de l'Etat minimal et se chargerait de justice distributive ou sociale par exemple viole le droit des individus et est illégitime.⁶

Inutile de dire en quoi associer le libéralisme au néo-libéralisme est, analytiquement, une erreur lourde de conséquences et historiquement grave ; car le libéralisme est né comme social-démocratie. Insistant sur les fins de l'Etat, John Locke souligne qu'aussi longtemps qu'un individu n'a rien pour se conserver dans l'Etat, nous devons entreprendre

une répartition des biens et lui fournir de quoi se conserver. Ce pourquoi, dit-il, l'Etat est onéreux. Or c'est précisément ce que critiquent les néo-libéraux. La justice sociale coûte trop cher aux

Inutile de dire en quoi associer le libéralisme au néo-libéralisme est, analytiquement, une erreur lourde de conséquences et historiquement grave ; car le libéralisme est né comme social-démocratie.

uns et ne profitent qu'aux autres. Les moyens de sa réalisation sont illégitimes car il faut taxer les uns pour donner des allocations aux autres.

Deux cents ans après John Locke, la reformulation de John Rawls dans *Théorie de la justice* n'a pas perdu de vue la justice distributive comme une composante fondamentale de toute justification de l'Etat libéral attaché à l'égalité démocratique. Après avoir énoncé les deux principes de justice dans un ordre hiérarchique où le premier principe des droits égaux et des libertés égales pour tous est déclaré intangible, non négociable, Rawls expose le second principe qu'il développe longuement :

« En second lieu, écrit-il, les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois, a) l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et b) qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous. »⁷

Il est question d'organiser les inégalités sociales et économiques, non pas de les créer de toutes pièces. Les inégalités existent dans toute société. L'organisation s'impose parce qu'une société juste ne peut souffrir l'égalitarisme, non seulement pour des raisons fonctionnelles, des raisons d'organisation, par exemple, des prises de décision rapide dans une société, mais encore parce que le libéralisme part d'individus souverains libres et égaux en droit qu'on ne peut contraindre à l'égalité matérielle, car les individus ont droit à leur propriété. L'Etat a le devoir de protéger ses droits et libertés et non de les supprimer. Cette liberté et égalité se traduit encore par le fait que, selon Rawls « Toutes les valeurs sociales – liberté et possibilités offertes à l'individu, revenus et richesse ainsi que les bases sociales du respect de soi-même – doivent être réparties également à moins qu'une répartition inégale de l'une ou de toutes ces valeurs ne soit à l'avantage de chacun. »⁸ Les inégalités doivent profiter à tous et davantage aux plus défavorisés.

Il ne s'agit pas pour nous de vanter les mérites des libéraux ; ni ceux de Locke ni ceux de Rawls. Il s'agit simplement de montrer en quoi parler de libéralisme c'est aussi parler de la social-démocratie et non du néo-libéralisme ou du libertarisme qui s'oppose à tout ce qui est intervention de l'Etat ou justice distributive et d'indiquer, en passant, ce qui légitime d'après le libéralisme, l'intervention de l'Etat en faveur de la justice distributive. Que le libéralisme soit critiqué pour la défense d'une telle intervention on peut l'accepter ou le rejeter. Mais il nous importe, à l'examen des débats dans la presse, la télévision et des prises de position de nos concitoyens lors du référendum sur le Projet Constitutionnel Européen, de clarifier les notions ; surtout nous importe-t-il de montrer que les valeurs du marché et de la concurrence sont si intimement liées aux démocraties occidentales et si profondément ancrées en nous que, depuis l'école primaire, nous l'inculquons à nos enfants. Personne n'a puni son enfant

Kommunitarismus



Michael Walzer

Michael Walzer: „Die kommunitaristische Kritik am Liberalismus“, in: Axel Honneth (Hrsg.), *Kommunitarismus: Eine Debatte über die moralischen Grundlagen moderner Gesellschaften*, Frankfurt a. M. 1993, S. 170

„Auch wir sehen, dass es unter der Oberfläche und jenseits des Horizontes nichts gibt als voneinander getrennte, mit Rechten ausgestattete, freiwillig sich zusammenschließende, in freier Rede sich äussernde, liberale Individuen. Und dennoch wäre es gut, wenn wir diese Individuen lehren könnten, sich als soziale Wesen zu begreifen, als die historischen Produkte und partiell auch als die Verkörperungen von liberalen Werten. Denn die kommunitaristische Liberalismuskorrektur kann nichts anderes sein als eine selektive Verstärkung eben jener Werte oder, mit Michael Oakeshott gesprochen, ein Streben nach Einlösung der Gemeinschaftspostulate in ihnen.“

parce qu'il a été premier de classe. Mais qu'est-ce qu'être premier de classe si ce n'est le résultat d'une concurrence ? Quant au marché que le libéralisme a en commun avec le néo-libéralisme, il découle des droits et des libertés auxquels nous croyons fermement et reflète notre identité en tant qu'individus souverains, en tant que citoyens libres qui peuvent échanger, vendre et acheter, mettre s'ils le veulent leur biens dans le circuit d'allocation. C'est également en vertu même de cette liberté que se justifient des politiques sociales qu'il ne faut pas nécessairement associer à l'excroissance de l'Etat social et à sa dégénérescence en Etat providence.

III

C'est d'ailleurs au nom de cette souveraineté de l'individu que le libéralisme politique se doit encore aujourd'hui de répondre à une critique provenant des communautariens. On lui reproche de partir des individus plutôt que de la communauté, de ne pas insister davantage sur ce qui nous unit, mais plutôt sur ce qui nous distingue. La critique communautarienne va encore plus loin. Pour elle, partir de l'individu rend impossible toute justification de politique sociale, car on sape ainsi la base de la solidarité sociale qui justifierait l'intervention de l'Etat en faveur des plus pauvres d'entre nous. Bref, se sentant individu, donc sans lien avec d'autres membres de la communauté, il ne voit pas au nom de quoi il aiderait d'autres citoyens. Vouloir protéger l'individu en lui accordant

des droits et des libertés, c'est concevoir un moi désengagé, situé au-delà du champ d'une expérience proprement humaine, c'est mettre une fois pour toute son identité en sécurité et garantir sa liberté de construction de principes

C'est [...] au nom de cette souveraineté de l'individu que le libéralisme politique se doit encore aujourd'hui de répondre à une critique provenant des communautariens.

de la justice non conditionnés par un ordre de valeurs préexistant.⁹ Bref, s'il existait, l'homme libéral serait une véritable caricature, qui pour son bonheur se définirait comme individu, rejetant ainsi l'ancrage dans l'histoire d'une communauté dont il est issu pour se poser comme sujet souverain à la recherche de son seul bonheur et de la réussite de ses projets. Seulement, comme l'écrit Sandel, « vouloir procéder comme le fait le libéralisme, notamment Rawls, ce n'est pas concevoir un être idéalement libre et rationnel, mais imaginer une personne complètement dépourvue de personnalité et de profondeur morale ». Car avoir une personnalité, c'est savoir s'inscrire dans une histoire que je ne choisis pas et ne commande pas et qui néanmoins, a des conséquences sur mes choix et ma conduite.¹⁰ Comment un être humain défini comme individu peut-il être dit rationnel puisqu'il n'y a

de rationalité que sociale et qu'aucune rationalité ne saurait faire l'économie de la contextualisation, se demandent les communautariens.

Bref, à bien comprendre ce que les communautariens reprochent aux libéraux, on n'est pas un être humain en tant qu'individu rationnel. Ce n'est que dans le groupe que l'on retrouve son identité. S'il en est ainsi, donner une part de mon travail aux membres du groupe au nom de la justice distributive, c'est donner au groupe sans lequel je ne suis rien – tout au plus une fiction – ce qui lui revient.

Qu'il soit très facile à un libéral de disposer de ces critiques ressort très nettement de ce que le communautarisme met l'accent sur ce qui nous unit et procède à une théorie trop forte de l'identité là où le libéralisme pose une question de justice. Ce que nous sommes est un fait historique. Ce que nous devons faire pour répondre aux exigences de la coexistence humaine dans un Etat en est une autre. Alors que le communautarisme répond à la question de savoir qui je suis, le libéralisme veut trouver une réponse juste à la question de savoir : qu'est-ce qu'une société juste et à quelles conditions on peut rendre une société plus juste ?

¹ Pour les libertariens ou néo-libéraux, voir les contributions très éclairantes de Guillaume Bertrand « Rawls, philosophe de l'égalité » et de Patrick Savidan « Le libéralisme de Hayek et de Nozick », in : *Les philosophies politiques contemporaines (depuis 1945)*, Ed. par Alain Renaut, Calmann-Lévy, Paris, 1999, pp. 307-384.

² Voir notre article « La réaction communautarienne », in : *Alain Renaut, Les philosophies politiques contemporaines*, Op. cit. pp. 385-425.

³ Lire notre contribution « Sur les déconstructions féministes de la démocratie libérale », in : *Carrefour : Philosophie et Droit. Acte du Colloque Diké, Québec, 1995*, pp. 165-200.

⁴ Jürgen Habermas, lire pour plus de détail à ce sujet, *Débat sur la justice politique (avec John Rawls)*, Cerf, Paris, 1996.

⁵ A. Sen, « Rational Fools. A Critique of the behavioral Foundations of Economic Theory », in : *Philosophy and Public Affairs*, 6, 1977.

⁶ Robert Nozick, *Anarchy, State and Utopia*, Oxford, Basil Blackwell, 1974, p. 2 et surtout le chapitre 7 : « Beyond the Minimal State », op. cit. 149-231. Voir également Fr. Hayek, *The Constitution of Liberty*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1960.

⁷ John Rawls, *Théorie de la Justice*, Seuil, Paris, 1987, p. 91.

⁸ John Rawls, op. cit. 93.

⁹ Michael Sandel, « La république procédurale et le moi désengagé », in : *Libéraux et Communautariens*, Ed. par A. Berten, P. Da Sylveira et H. Pourtois, Paris, PUF, 1996, p. 262, 264.

¹⁰ M. Sandel, « La république procédurale et le moi désengagé », op. cit. p. 268 sq.